

A afficher le 9 mai 2025

A retirer le 10 juin 2025

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 6 MAI 2025

Relevé des marchés et avenants pris dans le cadre des transferts de compétences au Maire

- 1 Approbation de l'Avant-Projet Définitif dans le cadre du projet reconstruction du gymnase des Savarières
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 2 Reconstruction du gymnase des Savarières - demande de subvention
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 3 Analyse des résultats à six ans de l'application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain de Nantes Métropole - avis des communes membres - avis de la Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 4 Convention de déploiement, d'installation, d'exploitation et d'entretien d'Infrastructures de Recharge pour des Véhicules Electriques (IRVE)
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 5 Renouvellement de la convention avec ECOPOLE
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 6 Protocole transactionnel entre Nantes Métropole et la Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire pour la reconstruction de la cuve de la Galtière
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 7 Adoption du montant révisé de l'attribution de compensation pour 2025, 2026 et 2027
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 8 Reconfiguration du centre socioculturel de l'Allée Verte - demande de subvention
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 9 Projet de réhabilitation des locaux de l'Amicale Laïque, sis 32, rue Jean Macé à Saint-Sébastien-sur-Loire - convention et subvention
M. CAMUS ne prend pas part au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants, les dispositions des articles ci-dessous
- 10 Garantie d'emprunt relative au remboursement d'un prêt souscrit par l'Amicale Laïque pour la réhabilitation de ses locaux - prêt de 280 000 € remboursable sur une durée de 15 ans
M. CAMUS ne prend pas part au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants, les dispositions des articles ci-dessous
- 11 Mandat spécial - Madame Michèle BONNET
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous

- 12 Remboursement de frais engagés par un élu
Mme CIGLIA ne prend pas part au vote
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants, les dispositions des articles ci-dessous
- 13 Tarification au taux d'effort pour les prestations familles de l'été 2025 – modification
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 14 Adoption de la charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexistes et sexuelles
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 15 Subventions aux projets des écoles publiques
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 16 Subventions aux projets des écoles privées
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité absolue 29 voix pour - 3 contre (M. GUILLET, M. CAMUS, Mme DUGAST) et 3 abstentions (M. COSTENOBLE, Mme LE MENTEC-TRICAUD, M. KEUNEBROEK), les dispositions des articles ci-dessous
- 17 Subvention exceptionnelle à l'association Loire pour Tous
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 18 Convention de partenariat avec l'association ECOGREEN Energy – approbation
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité absolue 33 voix pour – 2 abstentions (Mme LE MENTEC-TRICAUD, M. KEUNEBROEK), les dispositions des articles ci-dessous
- 19 Tarifs de la saison culturelle 2025/2026
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 20 Projet pédagogique et règlement intérieur de l'Ecole municipale de musique
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 21 Subvention exceptionnelle au Secours Populaire
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 22 Abrogation de la délibération n°DCM2024/04/17 du 16 avril 2024 portant création d'une autorisation spéciale d'absence "congés menstruels"
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité absolue 31 voix pour - 4 contre (M. GUILLET, M. CAMUS, Mme DUGAST, M. KEUNEBROEK), les dispositions des articles ci-dessous
- 23 RH - Adoption du règlement santé sécurité
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 24 RH - Actualisation du règlement de formation
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 25 RH - Actualisation des modalités de remboursement des frais de formation et de mission
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 26 RH - Modification du tableau des effectifs
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 27 Organisation des élections municipales 2026 - modalités de mise à disposition de salles municipales
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dispositions des articles ci-dessous
- 28 Charte communale des arbres
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité absolue 34 voix pour - 1 abstention (M. KEUNEBROEK), les dispositions des articles ci-dessous